

La grille de la branche plasturgie au 1^{er} janvier 2014

Le barème des salaires minima mensuels pour 151h67 mensuelles au 1^{er} janvier 2014 sera le suivant :

Coefficient	Valeur mensuelle
700	1450
710	1465
720	1482
730	1541
740	1618
750	1725
800	1851
810	1995
820	2192
830	2350
900	2821
910	2956
920	3398
930	4419
940	5509

Pour les prochaines négociations salaires la CFDT va revendiquer un effort sur les coefficients 710 et 720.

La CFDT vous présente ses meilleurs et vous invite à la rejoindre et la renforcer pour défendre vos intérêts !